



## Caméra dans les toilettes

Par **JustBreathe**, le **16/12/2018** à **23:08**

Bonjour,

Une caméra a été découverte dans les toilettes mixtes de ma société d'une quinzaine de salariés. Les images sont sans équivoque...

Nous avons déposé une plainte contre X avec tous les éléments de preuve.

En attendant d'avoir un retour de la part de la gendarmerie, que pouvons-nous faire ? Quels sont nos droits ?

Nous avons consulté la médecine du travail également.

Nous travaillons aux cotés d'un pervers, et la situation ne se débloquera pas tant que cette personne ne sera pas découverte.

Merci de vos conseils,

Par **morobar**, le **17/12/2018** à **08:32**

Bonjour,

Il paraît urgent d'informer l'inspection du travail qui viendra dresser un PV transmis au procureur de la république.

Rien n'empêche en attendant un petit coup de bombe sur l'objectif.

Votre propos laisse à penser en l'innocence du chef d'entreprise. Il faut donc l'informer au moins par écrit, en lui demandant d'agir pour le respect et la ,sécurité du personnel.